

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Julien BENARD, Maire.

Présents : M. Julien BENARD, Mme Maeva PASCAL, M. Jean-Claude HUGONIN, M. Bernard BERTHET, Mme Josiane HAM, Mme Béatrice HUGONIN, M. Tristan PERRIER, Mme Laura SIMONNET

Absents excusés : M. Serge HAM, Mme Elodie LE LUYER, M. Tony VINCO

Date de convocation : 23/07/2026

Date d'affichage : 24/07/2026

Nombre de conseillers : 11

Présents : 8

Votants : 11

M. Tony VINCO a donné pouvoir à Mme Josiane HAM

M. Serge HAM a donné pouvoir à M. Jean-Claude HUGONIN

Mme Elodie LE LUYER a donné pouvoir à M. Tristan PERRIER

A 20h, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme Laura SIMONNET

N°518 Acceptation d'une servitude tout usage sur une parcelle privée au profit de la commune- Le Villaret- Chemin du Planet

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Vu le Code civil, et notamment ses articles 686 et suivants relatifs aux servitudes ;

Vu le plan Division -Bornage réalisé par M. Christophe GIROD, Géomètre expert, annexé à la présente délibération ;

Considérant que la réalisation de la vente de la parcelle H1368 à M. Guy LAURENT nécessite l'instauration d'une servitude sur ladite parcelle privée ;

Considérant l'intérêt communal qui s'attache à la constitution de ce droit de tous usages au bénéfice de la commune ;

Considérant que cette servitude est consentie à titre gratuit ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

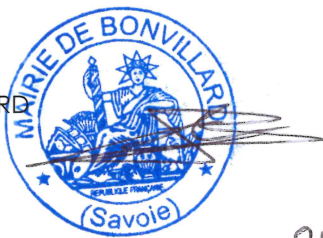
ACCEPTE la constitution d'une servitude de tous usages au profit de la commune (fonds dominant) propriétaire de la parcelle H1369, grevant la parcelle privée cadastrée H1368 (fonds servant) appartenant à M. Guy LAURENT ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer ladite convention, l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;

DIT que les frais d'acte, de géomètre et d'enregistrement aux services de la publicité foncière seront pris en charge par la commune ;

DÉSIGNE l'étude notariale de Me Maxime DERMAUT, Notaire à Grésy sur Isère pour la rédaction et la publication de l'acte de servitude

Le Maire,
Julien BENARD



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

- 3 AOUT 2026

RECEPISSE

Laura SIMONNET
Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité le : 31/07/26

Informations cadastrales :
- Commune : BONVILLARD (73) - Section : H3 - Lieu-dit : Le Villaret
- Parcelle n° : 1079 - Titulaire de droit : Commune de BONVILLARD

Plan de Division-Bornage

D'après les relevés de l'existant effectués le 23-06-2025
D'après le mail du 01-07-2025 de Monsieur le Maire
D'après les opérations et la réunion de délimitation-bornage du 20-08-2025
(Copie du PV original annexée au présent plan et original conservé en archives de l'E.I. GIROD Christophe)

Échelle : 1/ 200 (5 mm/m)

État parcellaire de division foncière			
N° parcelle créée	Contenance Cadastre	N° parcelle divisée	Observation
1079a	01 à 07 ca	1079	En vue de vente
1079b	01 à 78 ca	1079	En vue de vente
1079c	00 à 15 ca	1079	En vue de régularisation du Chemin du Planet
Total	03 à 00 ca		

LÉGENDE - Topographie

- Bâti dur ou léger relevé
- Déboît de toit
- Mur relevé
- Représentation schématisée du mur de refend
- Symbolisme d'appartenance de mur mitoyen
- Coteur relevé
- Bord enrobé voirie / bord passage (trace)
- Position et matricule d'un point particulier relevé

LÉGENDE - Foncier

- Application du parcellaire cadastral.
- Représentation provisoire et indicative des limites ne conférant aucune garantie juridique, ni droit de propriété
- Numéro de parcelle
- Borne pierre existante relevée
- Limite divisoire projetée
- Numéro de parcelle divisée
- Numéro de parcelle créée
- Cotation (distance horizontale en mètre)
- Point définissant la limite divisoire projetée

LÉGENDE - Servitude(s) à créer

- Servitude de passage tout usage y compris des tréfonds pour canalisations S4 à consulter sur la parcelle H 1079c au profit des parcelles H 1079a, H 1079b et H 1081 dans le cas où les fonds dominants n'appartiennent pas au même propriétaire de la parcelle H 1079c ; cela pour assurer la continuité de la desserte et le dénivellement technique des fonds dominants. Cette servitude s'étendra de plein droit, dès l'incorporation du fonds servant au Domaine Public routier communal (Chemin du Planet).
- Servitude S1
- Servitude S2
- Servitude S3
- Fonds servants : parcelle H 1081
- Fonds dominants : parcelles H 1079a, H 1079b et H 1081
- Fonds servants : parcelle H 1081
- Fonds dominants : parcelle H 1081



- Servitude de passage tout usage y compris des tréfonds pour canalisations S4 à consulter sur la parcelle H 1079c au profit des parcelles H 1079a, H 1079b et H 1081 dans le cas où les fonds dominants n'appartiennent pas au même propriétaire de la parcelle H 1079c ; cela pour assurer la continuité de la desserte et le dénivellement technique des fonds dominants. Cette servitude s'étendra de plein droit, dès l'incorporation du fonds servant au Domaine Public routier communal (Chemin du Planet).

ANNEXE DES DELIBERATIONS 517, 518, 519

Date, signature, nom et prénom (et cachet) précédés de la mention "lu et approuvé"

